



© Éric St-Pierre



FAIRTRADE
MAX HAVELAAR
FRANCE



© Nathalie Bertrams

TOUS LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES MÉRITENT UN PRIX ÉQUITABLE

**NOS RECOMMANDATIONS
POUR Y ARRIVER**



© Candrix Pixabay



© Tristan Vergnault

“

L'année 2026 s'ouvre de la même manière que se sont conclues 2025 et 2024. Le monde agricole, en proie à un mal-être dû à la persistance de revenus faibles, affiche sa mobilisation et sa colère. En guise de réponse, la France et l'Europe érigent la simplification en totem, ce qui signifie des retours en arrière en matière environnementale et sociale : ceci ne résoudra pas les défis de la transition vers une économie durable et équitable. Les causes du malaise sont en effet bien plus profondes. Elles résultent d'un déficit structurel d'équité du commerce mondialisé des matières premières agricoles et du déséquilibre de pouvoir dans les relations commerciales, qui ont créé des inégalités croissantes entre les agricultures et contribué à détruire l'environnement (appauvrissement des sols, gestion de l'eau, place de la forêt, etc.). Au Nord comme au Sud, de nombreux producteurs et travailleurs agricoles, victimes de ce déséquilibre structurel, subissent **de multiples formes d'exploitation et de violations des droits humains, un manque de reconnaissance de leur travail, des prix trop bas et une forte insécurité de revenu**.

Par son modèle, **le commerce équitable prouve depuis plus de 30 ans qu'il est possible de protéger les agriculteurs et leur rémunération**. Il le fait jusqu'ici sous la forme d'un cahier des charges volontaire, un moyen efficace d'**améliorer l'impact social et environnemental des produits agricoles** puisque les acteurs de ces chaînes sont d'accord sur des normes qu'ils s'appliquent.

Sans attendre que ces grands principes soient inscrits dans la législation et alors qu'aujourd'hui les réglementations reculent, les filières équitables et leurs labels de commerce équitable ont prouvé, par des dispositions innovantes, **l'efficacité d'un dispositif de régulation des prix** qui crée des chaînes d'approvisionnement où **équité, justice, respect des droits humains sont centraux** et priment sur le seul rapport de force commerciale.

Les outils du commerce équitable sont donc l'une des solutions à mobiliser pour répondre aux enjeux agricoles. Ils doivent l'être avec le soutien des pouvoirs publics, par exemple, via la fiscalité ou la reconnaissance publique des labels. **Mais face à des problèmes aussi systémiques, il faut également des solutions politiques globales que nous détaillons dans nos recommandations à la fin de ce livret.**



Blaise Desbordes,
Directeur Général
Max Havelaar France



”

POUVOIR VIVRE DE SON TRAVAIL À LA BASE DE LA COLÈRE, À LA BASE DES SOLUTIONS

“

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine.

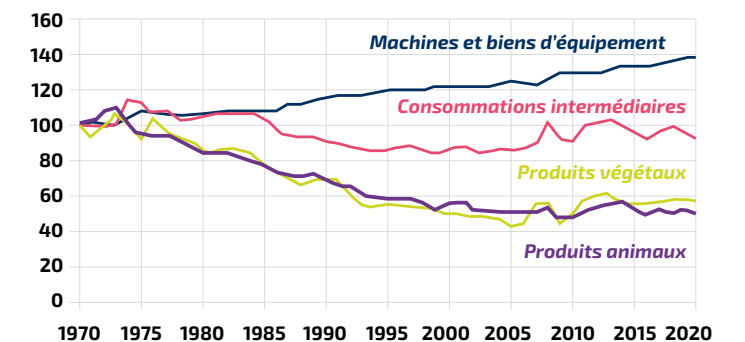
”

Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

Un revenu qui permet de vivre dignement est un **droit humain**. À ce titre, il doit être **respecté, protégé et mis en œuvre** par les États. Pourtant, ceci est loin d'être une réalité pour les agriculteurs du monde entier.

**En France,
¼ des agriculteurs
vivaient sous le seuil
de pauvreté
en 2018-2019 ⁽¹⁾**

Dans l'agriculture, **le droit à un revenu vital est placé entre les mains des seules conditions du marché. Le revenu agricole dépend largement du prix** auquel les producteurs vendent leur matière première. Ces prix sont dictés par les hauts et les bas des marchés et soumis à la spéculation : ils sont **décorrélés des coûts de production, instables et volatiles**. Dans certaines filières, il n'est donc pas rare de vendre sa production à perte, et de ne pas pouvoir se rémunérer.



Évolution en euros constants des prix d'achat des matières premières agricoles (tendance à la baisse) versus les coûts de production (tendance à la hausse), en France ⁽¹⁾

À ce faible revenu, s'ajoutent de **nombreuses contraintes** : mise en concurrence mondiale, dépendance aux aides, course à la productivité, etc. En **première ligne des impacts du changement climatique**, les agriculteurs en subissent ses conséquences directes sur les rendements et l'accès aux ressources naturelles.

Pourtant, **une rémunération juste et équitable est la pierre angulaire de conditions de travail décentes, de la transition agroécologique, du renouvellement des générations, de la vie de nos territoires et de notre souveraineté alimentaire.**

Alors si un revenu vital est un droit humain, au cœur de la solution à de nombreux défis auxquels le monde agricole fait face, comment en sommes-nous arrivés à le négliger à ce point ?

**Des relations commerciales
profondément inéquitables**

**Une mondialisation débridée
en cause**

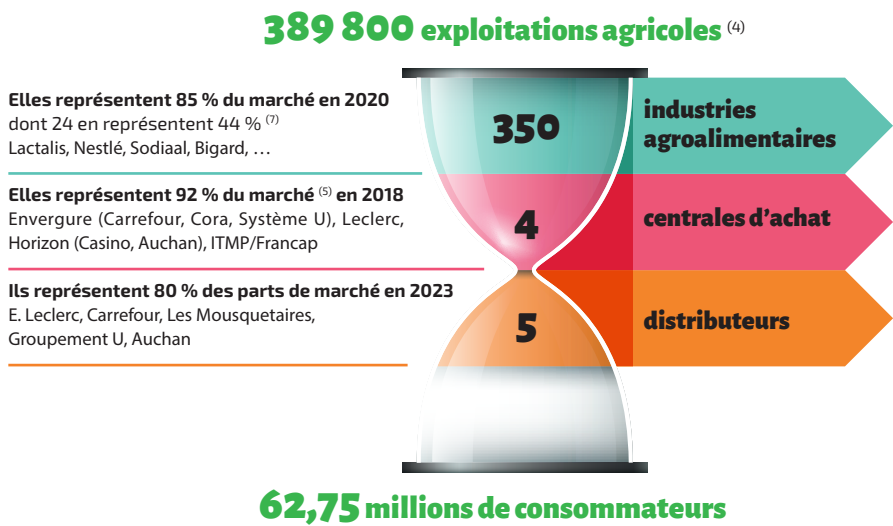
(1) Recueil de fiches – accompagner la transition vers des systèmes agricoles économiquement viables et favorables à la qualité de l'eau, Sophie Devienne et al., Juin 2022, Inrae.

DES RELATIONS COMMERCIALES PROFONDÉMENT INÉQUITABLES

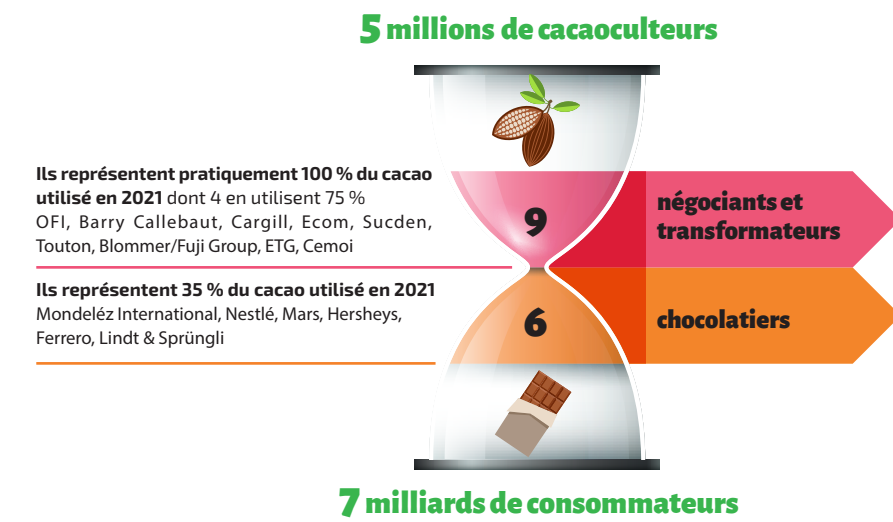
Concentration des chaînes d’approvisionnement agroalimentaires

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires sont de plus en plus concentrées. Face aux 866 millions de producteurs ⁽²⁾ dans le monde, dont 496 365 en France ⁽³⁾, **les acheteurs de matières premières agricoles sont de moins en moins nombreux et de plus en plus puissants**. Les négociants, transformateurs et distributeurs concentrent entre leurs mains le pouvoir et la valeur, tandis que les producteurs ont des marges de négociation très faibles.

— CONCENTRATION DU POUVOIR DANS L'AGROALIMENTAIRE EN FRANCE —



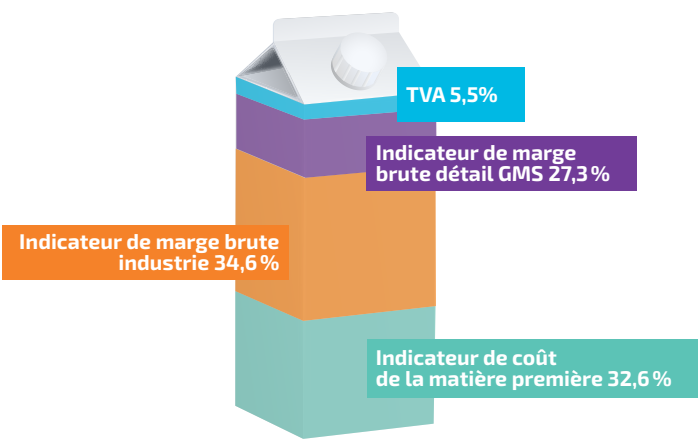
— CONCENTRATION DU POUVOIR DANS LA FILIÈRE CACAO —



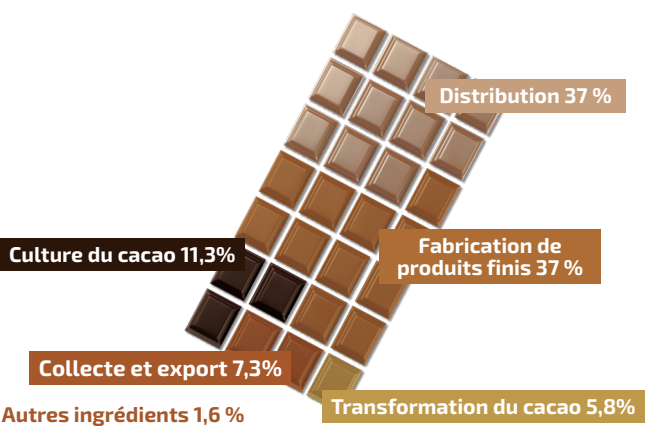
UNE MONDIALISATION DÉBRIDÉE EN CAUSE

Des pratiques commerciales et de fixation des prix inéquitables

Depuis les années 1980, suite au démantèlement progressif des outils de stabilisation des prix et à la **primauté de la libre concurrence et de la liberté des prix**, les acteurs économiques dominants ont accumulé un pouvoir leur permettant d'exercer une pression forte sur les prix et d'augmenter leur recours à des **pratiques commerciales et de fixation des prix inéquitables, déloyales et irresponsables**.



Composition du prix moyen annuel (2019-2023) au détail en GMS du **lait demi-écrémé UHT** « moyen » ⁽⁸⁾



Répartition de la valeur, **tablette de chocolat noir** « moyenne », France, 9,32€/kg ⁽⁹⁾

En parallèle de la concentration des chaînes d'approvisionnement, **les politiques commerciales mondiales, régies par un libéralisme à outrance, entraînent de nombreuses difficultés économiques** pour les producteurs d'ici et d'ailleurs.

En effet, la mise en concurrence sans conditions écologiques et sociales des produits agricoles sur le marché international, notamment via les accords de libre-échange, est régie par la logique de **la course aux prix les plus bas, au détriment des enjeux environnementaux et sociaux**. C'est ce qu'on voit aujourd'hui avec l'accord UE-Mercosur, où les agricultures de deux régions du monde avec des normes très différentes sont mises en concurrence sans aucun filet de protection pour les revenus ou les normes environnementales.

Se retrouvent alors en compétition des modèles très divers sans que la concurrence déloyale ne soit corrigée. Tout ceci fait donc la part belle aux modèles les moins engagés pour l'environnement et les droits sociaux, forcément moins chers, et crée une frustration légitime des producteurs qui s'évertuent à défendre un modèle rémunérateur et respectueux de la planète.

Pourtant, d'autres échanges sont possibles et souhaitables.

L'harmonisation par le haut des normes sociales et environnementales les plus ambitieuses devrait être le socle de toute nouvelle politique commerciale. Les échanges doivent être un moyen de construire collectivement les meilleures pratiques, à l'écoute des producteurs, tout en respectant les limites planétaires.

(2) Plus de 866 millions d'agriculteurs et paysans nourrissent le monde (FAO), 12 décembre 2022, ONU Info.

(3) (4) En 2020. Recensement agricole 2020, octobre 2022, Agreste.

(5) En 2018. Centrales d'achat : l'Autorité accepte les engagements proposés par Casino, Auchan, Metro et Schiever, octobre 2020, Autorité de la Concurrence.

(6) Au 26 novembre 2023, sur trimestre glissant. Kantar.

(7) En 2021. Entreprises agroalimentaires, Agreste, Graph'Agri 2023.

(8) Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, 2024

(9) Étude comparative de la répartition de la valeur au sein des filières européennes de cacao-chocolat, 2020, FAO et BASIC.

NOS RECOMMANDATIONS POUR UN COMMERCE

→ Pour une rémunération juste des agriculteurs

EN FRANCE, les lois Egalim successives ont échoué à protéger le revenu des agriculteurs. Insuffisamment appliquées, voire contournées, elles nécessitent d'aller plus loin :

- 1 Mettre en place des prix planchers, qui couvrent obligatoirement les coûts de production, et activables en couvrant les prix de revient (1,5 smic minimum) pour les filières dans lesquelles une majorité des producteurs sont volontaires.** Ces prix doivent prendre en compte les coûts supplémentaires liés à la transition agroécologique et à la mise en conformité aux normes françaises et européennes sur les exploitations.
- 2 Mettre en place une obligation de transparence sur la répartition de la valeur** et sur les marges et initier une étude sur les mesures de contrôle des marges et d'encadrement des surmarges.
- 3 Afin d'éviter les effets potentiels de dumping ou de délocalisation des achats** à des pays frontaliers suite à la mise en place de prix planchers, créer un groupe de travail chargé de proposer un éventail de mesures à mettre en œuvre : obligation de l'affichage de l'origine sur le produit, prix minimum d'entrée sur le territoire français pour certaines matières premières agricoles, mesures incitatives économiques ou fiscales, mesures miroirs ou autres mesures de sauvegarde.

AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE, le même chantier doit être entrepris pour assurer un revenu juste aux agriculteurs européens et ailleurs dans le monde :

- 4 Revoir la directive européenne de 2019 sur les pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire**, en interdisant l'achat de produits agricoles et alimentaires en-dessous des coûts de production des agriculteurs.
- 5 Assurer l'effectivité de la mise en œuvre de cette directive vis-à-vis des producteurs non-européens** dont les acheteurs sont européens.

→ Pour des relations commerciales équitables

LA CORRECTION DU DÉSÉQUILIBRE DE POUVOIR ENTRE LES ACTEURS DES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT.

Pour favoriser, au-delà d'un prix plancher sanctuarisant les coûts de production, un revenu juste et la correction du déséquilibre de pouvoir entre les acteurs des chaînes d'approvisionnement, il convient d'aider les entreprises qui rémunèrent équitablement les agriculteurs. En revanche, si des entreprises participent à l'affaiblissement des revenus agricoles, et que ces choix sont compensés par l'ensemble des contribuables, **toute forme d'aide doit être conditionnée.**

il est donc d'intérêt général que :

- 1 L'État conditionne ses aides** (notamment certaines exonérations de cotisations sociales) au versement du prix de revient de la matière première.
- 2 Les certifications équitables et les contrats tripartites définis par la loi française guident la modulation de la fiscalité dans l'agro-alimentaire.** Les entreprises utilisant des certifications équitables doivent faire l'objet d'une fiscalité préférentielle (crédit d'impôt, TVA, etc).
- 3 Les consommateurs et les épargnants qui favorisent une juste rémunération des agriculteurs bénéficient d'une fiscalité incitative.**
- 4 Toute nouvelle législation imposant des normes sociales, économiques et environnementales aux producteurs, doit obliger les entreprises à assumer leur coresponsabilité en partageant équitablement le coût financier de la mise en conformité avec les exigences de la transition agroécologique et du respect des droits humains.**
- 5 La part des coûts de production industriels (énergie et emballages) soit incompressible dans le prix des produits alimentaires, afin d'éviter que les industriels (notamment les PME) soient pris en étau dans les négociations commerciales - ce qui in fine se reporterait sur les prix payés aux producteurs.**

MONDIAL JUSTE ET DURABLE POUR TOUTES ET TOUS

→ Pour une commande publique porteuse d'une nouvelle agriculture permettant une juste rémunération des agriculteurs

La restauration collective est un puissant levier pour assurer des prix équitables à tous les agriculteurs : elle représente **3,5 milliards de repas annuels** ⁽¹⁰⁾. De plus en plus de collectivités se mobilisent pour soutenir les agriculteurs de leur territoire, via la certification équitable d'origine France (lait, viande, fruits et légumes, céréales, légumineuses, etc.), la construction de filières locales et/ou en circuit court, ou la mise en place de démarches visant spécifiquement à garantir une rémunération juste pour les producteurs. Mais force est de constater que le volume des produits garantissant les principes du commerce équitable dans la commande publique demeure encore trop faible.



À DESTINATION DE L'ÉTAT :

- 1 Fixer un objectif de 10 % de produits labellisés** équitables au sein des 50 % des produits de qualité et durables pour la restauration collective publique et privée (lois EGAlim et Climat et Résilience) et mettre en place un système de suivi et de contrôle des obligations EGAlim.
- 2 Rendre obligatoire la demande aux fournisseurs**, pour au moins une filière, **du prix d'achat de la matière première** (obligation de moyen).
- 3 Rendre obligatoire dans la restauration collective les bananes et le cacao** (pour les filières Sud-Nord) sur le modèle italien et de la ville de Paris.

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

- 4 Mettre en place un « diagnostic de juste rémunération » des producteurs** avec lesquels les collectivités travaillent, en commençant par les filières les plus en difficulté, afin de s'assurer que les prix payés couvrent a minima les prix de revient.

→ Pour une vision systémique et intersectorielle d'un commerce mondial juste, durable et équitable, qui soit basée sur l'expérience, les connaissances et les aspirations des producteurs

Les politiques et mesures commerciales de l'Union européenne, y compris sa position à l'OMC, doivent s'éloigner d'un libre-échange intégral et doctrinal **en faisant du commerce mondial un outil pour respecter les droits humains et l'Accord de Paris sur le Climat et pour atteindre les Objectifs de développement durable.**

- 1 Mettre en place des mesures et des clauses miroirs** qui protègent l'environnement et les droits sociaux, notamment dans les nouveaux accords commerciaux ainsi que **des dispositifs d'accompagnement financier et technique** pour les producteurs des pays ayant à s'adapter aux normes les plus ambitieuses.
- 2 Inclure des droits de douane différenciés** pour favoriser les échanges de produits vertueux, engagés dans des schémas de certification respectueux de la planète et des travailleurs qui produisent les denrées alimentaires.
- 3 S'assurer que les accords commerciaux soient décidés de manière démocratique et transparente, en reconnaissant la diversité et la spécificité des modèles agricoles, pour garantir le droit de chaque pays à la souveraineté alimentaire.**

⁽¹⁰⁾ Amélioration de la qualité des repas en restauration collective : mobilisation des acteurs et premiers résultats, analyse n°189, juin 2023, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.



À propos de Max Havelaar France

L'ONG Max Havelaar France, membre fondateur du mouvement international Fairtrade, agit pour un commerce équitable.

Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise les entreprises et les consommateurs afin de transformer les pratiques commerciales et de soutenir les producteurs et travailleurs défavorisés en Afrique, en Amérique latine-Caraïbes, en Asie-Pacifique et en France. Elle sensibilise l'opinion publique, milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable et plaide auprès des pouvoirs publics pour un commerce mondial respectueux des droits humains et de l'environnement.

www.maxhavelaarfrance.org



Vos contacts

Valeria Rodriguez | Directrice du Plaidoyer

v.rodriquez@maxhavelaarfrance.org | +33 (0)6 07 37 74 81

Augustin Billetdoux | Responsable Plaidoyer et Partenariats

a.billetdoux@maxhavelaarfrance.org | +33 (0)6 99 73 88 84

Marie Véron | Responsable Plaidoyer et Partenariats

m.veron@maxhavelaarfrance.org | +33 (0)6 61 13 64 25

Association Max Havelaar France

Arboretum | 1 place des papeteries | 92000 Nanterre

